



Conseil municipal du 30 janvier 2023

Délibération n° 01-23

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Date de convocation : 23/01/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Gaël DOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB), un débat permet de définir les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, et éventuellement, les exercices suivants. Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales, et permet aux membres du conseil municipal d'exprimer leurs vues sur des choix politiques et budgétaires d'ensemble.

L'article 107, Amélioration de la transparence financière, de la loi NOTRe impose de mettre en ligne le ROB sur le site internet de la commune après passage au conseil municipal.

Au cours de ce débat, M. Le Maire fait connaître les choix budgétaires prioritaires.

II. LA PROPOSITION

La commission *Ressources*, réunie le 16 janvier 2023 a pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023 pour le budget de la commune.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE**, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2023 pour le budget de la commune.

Mornant, le 30 janvier 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER

